

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nouveaux Animaux de Compagnie : la chef de groupe Isabelle Simonis pour leur bien-être et notre sécurité

La Députée Isabelle SIMONIS a dernièrement interrogé le Ministre Philippe HENRY concernant les différentes problématiques liées à la détention des Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC).

En effet, beaucoup de foyers disposent d'un animal de compagnie. Il apparaît toutefois qu'un nombre de plus en plus important de personnes se détournent des chiens et chats traditionnels au profit de nouveaux animaux de compagnie (NAC), plus particuliers et originaux tels que le furet, les araignées, les serpents, les lézards etc. Ces importations d'animaux non adaptés à notre vie domestique pose bien entendu un ensemble de problèmes liés au bien-être des animaux eux-mêmes, au volet lucratif que ce commerce peut générer, à la sécurité des personnes qui les entourent et à la formation nécessaire pour les personnes chargées d'intervenir auprès de ces animaux.

En la matière, notre législation apparaît particulièrement complexe puisque celle-ci est notamment répartie au niveau fédéral en ce qui concerne l'aspect commercialisation et au niveau régional en ce qui concerne l'aspect détention. En Wallonie, la détention d'un seul NAC nécessite la délivrance d'un permis d'environnement. Cette procédure, outre une certaine lourdeur, a dans les faits très peu de probabilité d'aboutir. Le voisinage, certainement à juste titre et, pour diverses raisons, est rarement favorable à la détention de ce type d'animal à proximité. Cette situation induit au non respect des règles en vigueur et ainsi à l'absence d'une cartographie précise des NAC les moins conventionnels et les plus dangereux sur notre territoire.

A ce titre, la **Députée Isabelle SIMONIS souhaite modifier les règles en vigueur au travers d'une simplification de la procédure et opérer une distinction en fonction de la dangerosité des espèces.**

La Députée Isabelle SIMONIS a obtenu du Ministre la révision de la classification. De même, l'encadrement sera adapté pour faciliter la traçabilité des animaux et ainsi assurer le bien-être des animaux et la sécurité des personnes.

- d'info? Sylviane Wilante
Attachée de presse Groupe PS
GSM. : + 32.(0)473 87.15.55